

Comité Central d'Entreprise à 9 h30

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES :

134 €

PAR SALARIÉ EN MOYENNE

Les explications de la Direction :

Plusieurs facteurs défavorables ont eu un impact sur le montant de la participation :

- Le bénéfice fiscal avant impôt a baissé d'environ 50 %
- Le forfait social est passé de 8 à 20 %
- Le report des pertes depuis 2009

La Direction précise que suite à un changement de la loi, le montant perçu en 2012 (800 €uros) aurait dû être de 400 €uros. Ce trop perçu a eu pour effet d'amputer la somme de cette année.

La CGT saisit mieux le motif de la Direction d'annoncer si tardivement un montant de participation aussi dérisoire...ce qui n'était pas le cas en 2012 ! Rappelez-vous à cette époque, l'annonce avait été faite lors des négociations salariales sûrement pour leurrer l'ensemble des salariés.

La CGT